

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je signale qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant: On pourrait soulever maintenant un argument de procédure. J'ai exprimé le doute que j'éprouve person-

nellement, mais au lieu d'entamer une discussion, je crois que nous ferions mieux de la remettre à plus tard.

(A 6 h., la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

... (faint text) ...

... (faint text) ...

... (faint text) ...

... (faint text) ...

... (faint text) ...

... (faint text) ...

... (faint text) ...